

Image not found or type unknown



## Caution en tant que co emprunteur suite à LJ

Par **flosane**, le **23/07/2015** à **14:07**

Bonjour,

suite à la LJ de l'EI de mon mari et mariée sous le régime de la communauté le TGI me condamne à rembourser tous les prêts dont j'étais co-emprunteur soit 50 K€.

Le crédit mutuel n'a pas renouvelé les nantissements au terme des 5 ans sur les 4 prêts restants dus. je dois rembourser l'autorisation de découvert. l'avocat n'a pas demandé d'étalement de dette.

je recherche de la jurisprudence pour faire appel. est-ce que la caution est disproportionnée.

qu'elle est la solution ?

cordialement

FLOSANE